

Application de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat... M. Cruppi, le nouveau titulaire du portefeuille des cultes, est député de la Haute-Garonne et l'un des quatre vice-présidents de la Chambre...

FELICITATIONS AU GENERAL LYAUTEY
Le conseil a, ainsi que nous le faisons prévoir hier, décidé qu'une dépêche de félicitations serait adressée au nom du gouvernement au général Lyautey, pour la manière remarquable dont il a organisé et fait aboutir les opérations militaires contre les Beni-Snassen.

M. JEAN CRUPPI

MINISTRE DU COMMERCE

Paris, 4 décembre. — M. Jean Cruppi, qui succède à M. Desmoulin au ministère du commerce, est l'une des personnalités les plus en vue du Parlement.

Originaire de Toulouse, où il est né le 22 mai 1856, il fit ses études de droit, devint secrétaire de la Conférence des Avocats et entra, à l'âge de vingt-cinq ans, dans la magistrature.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de la Seine, il avait rempli les fonctions d'avocat général à la Cour de cassation lorsqu'il fut élu, en 1898, député de la Haute-Garonne.

M. Jean Cruppi n'a pas cessé, depuis dix ans, de s'occuper du Palais Bourbon.

Inscrit au groupe de la gauche radicale, exerçant sur la majorité républicaine une incontestable autorité, il déployait principalement son activité dans le domaine des réformes judiciaires, s'intéressant à la représentation pénale, à la compétence des juges de paix, à la réforme judiciaire.

Favorable à la politique actuelle du gouvernement et des derniers ministres, M. Cruppi a été nommé, en 1907, vice-président de la Chambre.

Tout récemment, lors de la démission de M. Sarrien, il était appelé à la présidence du groupe de la gauche radicale.

LES SCANDALES DE BERLIN

L'Affaire De Moltke-Harden

LA CONDAMNATION D'HARDEN

L'OPINION DU « VORWAERTS »

Berlin, 4 décembre. — L'audience qui a précédé la condamnation d'Harden, que nous avons annoncée hier en dernière heure, mérite autre chose qu'une narration succincte.

Elle montre que le siège du tribunal était fait et qu'il avait la volonté bien accusée de condamner.

Harden, malgré toutes les raisons qui militaient en sa faveur, et qui établissaient sa bonne foi, fut condamné à six mois de prison, ce qui est une punition sévère.

Après ce réquisitoire où il n'est question que de la réhabilitation et de l'innocence du prince d'Eulenburg, le défenseur de M. Harden M. Bernstein, prend la parole.

Il rappelle qu'il s'agit de l'affaire Moltke et non pas du procès du prince d'Eulenburg comme le réquisitoire du procureur du roi pourrait le faire croire.

Le prince d'Eulenburg, dit-il, est dans ce procès un simple témoin, et se revendique, en qualité de défendeur, le droit de maître en doute le témoignage du prince aussi bien que celui de tout autre témoin.

Le procureur du roi a usé, du reste, du même droit pour Mme von Elbe.

M. Bernstein veut ensuite démontrer que si le comte de Moltke et le prince d'Eulenburg ont été éloignés par l'empereur de son entourage, ce ne sont pas les articles de M. Harden qui en sont la cause directe.

Il faut pas que M. Harden ait pu avoir connaissance de la cause et des débats et que ceux-ci ont été dictés par un but loyal et patriotique excluant toute peine de prison.

M. Harden prend ensuite la parole pour expliquer comment il a appris de la bouche de Bismarck le rôle politique et les méurs que celui-ci attribuait au prince d'Eulenburg.

Les informations qu'il a reçues des époux Schweininger, les déclarations de Mme von Elbe ont schévé sa conviction. Son sentiment capital est de donner à sa campagne un caractère purement politique.

Il insiste sur ce point qu'il n'a mentionné le comte de Moltke qu'en compagnie du prince d'Eulenburg, sa compagne de la « Zukunfts » vivait dans le cercle de Moltke.

M. Harden déclare qu'il n'a pas fait d'allégations au côté sexuel.

An sujet de M. Raymond Lecomte, ministre plénipotentiaire, conseiller de l'ambassade de France à Berlin, M. Harden déclare que l'amitié de M. Lecomte et de son frère, le prince d'Eulenburg date du temps où ils étaient à Munich. Cette amitié parut à M. Harden dange-reuse au point de vue politique. A son avis, M. Lecomte avait avec M. de Tschirch des relations non seulement officielles, mais des relations personnelles.

M. Harden insiste sur ses intentions, qui étaient de servir son pays. Il se plaint amèrement des attaques de la presse, et affirme dans son âme et conscience, qu'il ne se croit pas coupable.

Le tribunal a condamné M. Harden à quatre mois de prison, à l'insertion du jugement dans cinq journaux et à tous les frais, y compris ceux du comte de Moltke. Il a appliqué exactement la peine proposée par le ministère public, mais suivant le réquisitoire de celui-ci contenant des menagements pour M. Harden, autant les considérations du jugement sont sévères.

Le tribunal n'a pas admis le système de défense de M. Harden. Il ne mentionne ni la bonne foi ni le patriotisme qu'invoque le directeur de la « Zukunfts ». Il lui reproche, au contraire, la recherche de la sensation et il ne reconnaît pas au polémiste le droit de trapper ses adversaires en les calomniant dans leur vie privée.

Le tribunal proclame l'innocence complète du comte et il ajoute que le prince d'Eulenburg n'a pas non plus commis d'actes immoraux.

Après avoir la condamnation prononcée contre Harden, le « Vorwaerts » fait remarquer que toutes les révélations scandaleuses faites pendant les débats du procès ne peuvent être considérées que comme des faits. Les Allemands aussi rapidement que semblent le désirer le procureur du roi et le tribunal.

« Le procès n'a d'ailleurs, ajoute-t-il, pour le parti socialiste, d'autre intérêt que d'avoir fourni des moyens sérieux de combattre l'absolutisme et la domination des junker. »

HARDEN EN APPEL

Berlin, 4 janvier. — M. Maximilien Harden a fait appel du jugement prononcé contre lui hier.

Les obsèques de M. Guyot-Dessaigne à Clermont-Ferrand

Les cérémonies. — Un incident. Clermont-Ferrand, 4 janvier. — Les obsèques de M. Guyot-Dessaigne ont été célébrées ce matin, à dix heures, à Clermont-Ferrand, au milieu d'une assistance énorme.

Le corps du ministre de la justice est placé, à neuf heures, sous un grand catafalque, aux arènes de la ville, et est conduit au cimetière de la gare sous les escortes des 30e et 105e régiments d'artillerie, les 33e, 92e et 105e régiments d'infanterie.

La musique militaire joue la marche funèbre de Chopin, tandis que les autorités et les corps constitués se massent autour du catafalque.

Des discours ont été prononcés par M. Joly, préfet du Puy-de-Dôme, au nom du gouvernement, et par M. Chambrière, député de Clermont, au nom de ses collègues du département.

De nombreux députés, amis personnels du ministre, avaient accompagné le corps jusqu'à Clermont.

UN INCIDENT

Sur le désir de la veuve de l'ancien garde des sceaux, Mme Colomès, femme du président du tribunal civil, était allée demander au curé de Saint-Joseph de préparer des obsèques religieuses.

Le curé avait promis de rendre à la mémoire de M. Guyot-Dessaigne des honneurs supérieurs à ceux que comporte le premier office.

Le curé ajouta qu'il y aurait une grande messe et il donna des ordres pour que les préparatifs fussent commencés.

Mais l'autorité diocésaine prévint le curé que M. Guyot-Dessaigne avait encouru l'excommunication, il ne pouvait avoir de messe, que la cérémonie serait réduite à de simples prières et à l'absoute.

Le catafalque fut donc supprimé et le corps fut déposé à terre, sur un simple bancard, en deux cercueils.

Cet incident est vivement commenté en ville.

Un sous-marin en détresse

Le sous-marin « Dorada » a failli sombrer. Toulon, 4 janvier. — Le sous-marin « Dorada » commandé par le lieutenant de vaisseau Semichon, était sorti, ce matin, pour effectuer des expériences de plongée à diverses profondeurs, au large, lorsqu'il arriva à 200 mètres de profondeur, le moteur s'arrêta.

Le sous-marin, ne pouvant plus se gouverner, la « Dorada » jeta l'ancre en attendant secours d'un remorqueur demandé au port.

Entre temps vint à passer le vapeur « Dora » et le conduisit dans l'arsenal.

En voulant appareiller, le sous-marin, le Dromadaire dut prendre la mer en travers, et par suite d'un fort coup de rouille, le quartier-maître vétérinaire Mandrich fut grièvement blessé à la main droite par la chute d'un panneau à claire-voie qui assura l'aération dans les machines.

Vers la fin de la journée, les scaphandriers du port ont dégagé l'hélice du sous-marin, qui n'a subi aucune avarie à la coque.

Il lui fallut seulement prendre garde de ne pas glisser sur le sol encore humide.

LA GUERRE AU MAROC

La fin des opérations contre les Beni-Snassen. — Le retour du Corps expéditionnaire du général Lyautey. — Le Gouvernement ordonne au général Drude de rentrer. — Le transport « Nive » considéré comme perdu.

L'occupation du territoire des Beni-Snassen

Un télégramme du général Lyautey annonce qu'une fraction de la colonne Brancières, composée de quatre compagnies de tirailleurs, de deux compagnies de la légion, d'une section de mitrailleuses et d'un groupe occupé, le 31 décembre, les débouchés du nord du massif montagneux des Beni-Kaled.

Après avoir campé le soir à 1.200 mètres d'altitude, elle a atteint le lendemain le rasi Fongit, le point le plus élevé du massif, à 1.820 mètres d'altitude. Le drapeau français a été hissé et une inscription a été gravée sur le roc en souvenir du passage de nos troupes.

La colonne a reconnu les différents vallées et les villages environnants, de façon à déterminer les conditions dans lesquelles la pénétration de nos forces de police pourra se faire ultérieurement pour la recherche des armes et le paiement des amendes.

Les troupes ont été divisées en deux groupes. Les uns ont été envoyés à la recherche des armes et le paiement des amendes. Les autres ont été envoyés à la recherche des armes et le paiement des amendes.

La fin des opérations

Le Gouvernement va envoyer une dépêche de félicitation au général Lyautey pour la manière brillante dont il a conduit et mené à terme les opérations contre les Beni-Snassen.

Une partie du corps expéditionnaire du général Lyautey va être ramenée en Algérie.

Impériaux et rebelles

Mellila, 4 janvier. — Le chef d'état-major et un capitaine du génie sont partis pour Maroc, à bord de la canonnière « Maria-nolina », qui avait été demandée télégraphiquement par l'autorité militaire de Manon.

La canonnière fera une croisée pour appuyer les opérations qui donnent satisfaction et faciliter la retraite de la mahalla impériale.

Moulay-Hafid contre les tribus

Tanger, 4 janvier. — D'après les nouvelles de cette tribu, Moulay-Hafid ne compte pas plus de 5.000 fantassins et 1.500 cavaliers. Pour donner l'illusion qu'il avait des forces plus considérables, le sultan du Sud avait fait préparer 2.000 tentes qui restent absolument vides, mais qui, de loin, donnent l'illusion d'une forte mahalla.

Les Straghna ont infligé aux troupes de Moulay-Hafid et à ses alliés trois échecs successifs. Les principales fractions de cette tribu ne veulent pas admettre la réconciliation tant que le caïd Glaoui ne sera pas écarté, et n'acceptent d'autre intermédiaire pour les négociations de paix que Aïssa ben Omar. Celui-ci, en effet, est partisan d'une transaction qui donne satisfaction aux Straghna, tandis que le caïd Glaoui est partisan de la lutte à outrance.

Moulay-Hafid désire rentrer à Marrakech pour y passer les prochaines fêtes de l'Aïd-el-Kébir. Glaoui déconseille ce retour à Marrakech et engage Moulay-Hafid à aller camper à Tagert, aux confins de Zimran, sur le territoire de Glaoui. Il pourra de là prélever quelques contingents parmi les tribus des montagnes de l'Atlas. La tribu des Abdou, ou Aïssa est tout puissante, vient de fournir un nouveau contingent de 800 hommes, dont 250 cavaliers.

Une division profonde commence à se manifester parmi les conseillers de Moulay-Hafid. Celui-ci agit sous l'influence exclusive de Glaoui, ce qui mécontente les autres. De toutes les difficultés que rencontre le sultan de Marrakech, la plus considérable est l'insuffisance des ressources pécuniaires. Ses soldats restent souvent plus de dix jours sans toucher la solde. Aussi les désertions sont-elles nombreuses. On a déjà épulé trois expéditions pour faire face aux dépenses urgentes.

L'organisation de la police

Tanger, 4 janvier. — L'organisation de la police, à Rabat, a causé une certaine agitation dans cette ville et à Salé. La tribu des Zaer avait envoyé des députés au sultan pour lui demander la suspension de cette organisation, et le sultan avait acquiescé à leur demande, mais, sur les instances de M. de Beaumarchais, il est revenu sur sa décision. L'organisation de la police continue donc. Une certaine agitation règne à Salé.

Le retour des ambassades de Rabat

Tanger, 4 janvier. — Le « Gueydon » est arrivé, venant de Rabat, ayant à bord MM. de Beaumarchais, Borel et Ben Ghabit, de l'ambassade française. Le barre avait été franchie avec peine.

me vint très curieusement entra et pria l'employé de lui donner une communication téléphonique. Pour accéder à son désir, celle-ci pénétra dans la cabine et demanda au poste central le numéro indiqué par le visiteur.

Mais la cabine se ferma brusquement sur elle et malgré ses efforts, il lui fut impossible de la ouvrir. Compréhension alors qu'elle était victime d'un accident mais d'un quel-d'un, elle appela à son secours.

A ces cris, Mme Watted s'empressa de descendre. Délivrée, la jeune fille lui raconta ce qui venait de se passer et ajouta que pendant le temps qu'elle était restée prisonnière, elle avait entendu des voix dans le bureau, ce qui semblait prouver que le malheureux avait eu un complice.

La titulaire examina aussitôt sa caisse : une somme de 2.500 francs en billets de banque manquait; les pièces d'or et les timbres avaient été délaissés par les voleurs.

La titulaire prévint aussitôt le recouvreur du bureau de poste de la rue Saint-Anne, qui, à son tour, avorta le service de l'inspektion.

Bientôt arrivaient rue Thérèse, M. Egrueter, commissaire de police, et un inspecteur de la direction des postes et télégraphes. Une enquête faite sur place par le magistrat et le fonctionnaire ne donna aucun résultat, ce point qui importait surtout d'éclaircir était la façon dont le malheureux avait enfilé la jeune employée. La porte de la cabine s'ouvrit, en effet, de l'intérieur et ne peut, de l'extérieur, être fermée à clef.

Il est intéressant de recueillir de la bouche de Mme Watted ce qu'elle a dit en tant qu'employée, victime de la séquestration momentanée qui permit au malfaiteur de commettre le vol, les circonstances exactes du hardi coup de main. Mais la titulaire, sans doute, n'en a pas pris acte, car elle a opposé nos questions un si complet matérialisme, que nous dûmes nous retirer sans insister.

L'enquête que poursuivait conjointement le police et la direction des postes parvint à elle à faire la lumière sur ce vol audacieux.

Audacieux, certes, car le bureau de Mme Watted est voisin d'un bar très fréquenté, et la rue Thérèse est, ainsi que les rues Mollière et Richelieu, dont elle est bien proche, peuplée, midi à deux heures, de nombreux passants.

ETATS-UNIS ET JAPON

Les bruits d'un conflit entre les deux pays ne sont pas fondés.

Paris, 4 janvier. — M. Kurino, ambassadeur du Japon à Paris, a fait à un rédacteur de l'Agence Fournier les déclarations suivantes relativement au bruit qui a couru d'une tension dans les rapports du Japon et des Etats-Unis :

« Le Gouvernement du mikado a dans la politique pacifique du président Roosevelt une confiance très absolue pour donner crédit aux intentions belliqueuses d'un grand nombre de journaux attribués au gouvernement de Washington. »

Le raid naval à propos duquel il est fait tant de bruit, n'est pas de nature à nous inquiéter. Nous l'interprétons plutôt comme une manifestation équivalente à un appel de crédit en faveur d'augmenter le nombre des unités de la flotte américaine.

Je ne vois aucun sujet de conflit. Un parfait accord règne entre les deux pays. La question de l'élimination des Japonais dans les établissements scolaires américains est une question qui ne peut être réglée que par quelque incident — doit être considérée comme réglée. Les craintes que peut éprouver l'opinion publique sont donc absolument injustifiées. Le Japon n'a aucune intention politique pacifique du président Roosevelt.

Une infirmière tuée par son amant

Un ancien pensionnaire de Ville-Evrard tue une infirmière et se constitue prisonnier.

Paris, 4 janvier. — Une infirmière de l'asile de Ville-Evrard, Mme Rose Duocliet, âgée de 27 ans, qui quitte son poste, vers 5 heures, la salle où elle était de service pour aller à la pharmacie de l'établissement située dans un bâtiment voisin. Elle ne revint pas. En vain son mari l'attendit, à la fin de la journée, à la porte de l'asile. Il dut renoncer à Neuilly-sur-Marne, où habitait le jeune ménage.

Or, dans la nuit, on découvrit le corps de Mme Duocliet, étendu sur le dos, les cheveux épars à cent mètres des portes de l'asile. Aussitôt le parquet de Fontaine ouvrit une enquête et apprit que la veuve la victime avait été vue couchant avec un ancien pensionnaire de l'asile de Ville-Evrard, nommé Albert Francastel. Un mandat d'arrêt fut lancé à l'égard de l'individu.

Vingt-quatre heures plus tard, Francastel se présentait au service de la Sûreté et avouait le meurtre, dont il donna en substance la version suivante :

Mme Rose Duocliet, avec qui il avait entrepris des relations intimes, lui avait proposé de se défaire de son mari. Mais il avait refusé de se rendre complice de cet assassinat, et ce refus avait déclenché une discussion violente. Emporté par la colère, il aurait déchargé son revolver sur Rose Duocliet.

Francastel a été écroué au Dépôt.

LES FUNERAILLES DE M. DE TROOZ

Breuxelles, 4 janvier. — Les funérailles de M. de Trooz, ex-président du conseil des ministres, auront lieu lundi matin aux frais de l'Etat.

Le corps sera transporté dimanche prochain à la Chambre ou, le lendemain, des députés auront prononcé.

Toutes les troupes de la garnison de Bruxelles, ainsi que la garde civique, rendront les honneurs.

On ne sait pas encore qui sera le successeur de M. de Trooz. La succession ne sera ouverte, en réalité, qu'après l'enterrement.

Cette succession est intimement liée à la question congolaise.

Le roi aura, mardi prochain, une entrevue avec les présidents de la Chambre et du Sénat.

La question de l'Ouest

A propos de l'incident de Saint-Laurent. — Une interpellation de M. Berteaux.

Paris, 4 janvier. — M. Maurice Berteaux, député de Seine-et-Oise, a adressé hier le lettre suivante au ministre des travaux publics :

Monsieur le ministre, J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai l'intention de vous interpellier sur les mesures que vous comptez prendre pour assurer d'urgence le service des voyageurs sur le réseau de la Compagnie de l'Ouest.

D'une part, les voyageurs de la banlieue ouvriers ou employés pour la plupart, sont retardés dans leur gain-pain par des retards répétés et prolongés. D'autre part, si, les intérêts collectifs de nos communes sont compromis.

Beaucoup de chefs de maisons ne veulent plus ou ne peuvent plus supporter les conséquences de cet état de choses et mettent leur personnel en demeure d'habiller d'autres parts.

L'émotion provoquée ce matin à la gare St-Lazare par les retards de tous les trains du réseau, retardés qui ont varié de trente minutes à une heure et demie, démontre à quel point le meurtre est décrié.

Aucun accident ne pouvait expliquer cet excès de cette situation ; elle est l'aboutissement fatal et intolérable de toute une politique d'économie abusive pratiquée par la compagnie sur son personnel et sur son matériel.

Je compte que vous voudrez bien accepter mon interpellation soit fixée à la date la plus prochaine et je vous prie d'excuser, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération et de mes meilleurs sentiments.

Maurice BERTEAUX.

LES CAMBRIEURS D'ENGLISSE

L'AFFAIRE THOMAS

La bande Thomas va être renvoyée devant les assises.

Lizieux, 4 janvier. — Hier après-midi, Antony Thomas a été extrait de la prison et conduit par la gendarmerie dans le cabinet du juge d'instruction qui l'a interrogé en vertu d'une commission rogatoire des juges d'instruction de Clermont et de Guéret, sur les vols de La Sauverette et du musée de Guéret.

M. Carbourg compte clore bientôt son instruction et transmettre le dossier à la chambre des mises en accusation vers le 15 ou 20 janvier.

Les autres juges qui occupent de l'affaire Thomas vont faire parvenir également leurs dossiers à la chambre des mises en accusation de Lizieux.

Ce sont les magistrats composant cette chambre qui décideront de toutes les affaires de vols doivent être jointes et jugées à la fois par une même cour d'assises, ou soumise chacune au jury du département ou le roi a été coroné.

Dans ce cas, le jury de la Haute-Vienne serait compétent ; dans le deuxième, la bande Thomas trait de département en département pour répondre du crime de vol qualifié.

En toutes façons, on pense que le procès viendra du 15 au 25 février.

La répression des Fraudes

LA LOI DE 1907 — UNE MODIFICATION

Paris, 4 janvier. — M. Caseneuve déposera à la rentrée des Chambres, une proposition de loi tendant à modifier l'article 18 du décret du 31 juillet 1907 qui régit l'application de la loi sur les fraudes.

Le décret ci-dessus visé ne permet pas au commerçant de choisir son expert alléguant que sur une liste dressée par l'administration dans chaque ressort judiciaire on résiste le commerçant. Or, si le présent des cas où cette liste n'a pu être dressée, faute de personnes compétentes à y inscrire.

La proposition de loi de M. Caseneuve, en particulier, a pour but d'autoriser l'intéressé à choisir son expert ou bon lui semble.

FEUILLETON DU 5 JANVIER. — N. 14.

Vengeance de Femme

DEUXIEME PARTIE

Les Nouragues de la « Titania »

Cette fois, elle retrouva du premier coup et sans recherches inutiles la garniture où se trouvait l'entrée du passage secret.

Mais l'étonnement de la princesse fut grand en s'apercevant que la pierre mobile se retrouvait dans la position antérieure, masquant entièrement le tunnel.

Que s'était-il donc passé ? Elle n'avait eu qu'un seul instant de vision de la princesse et, mis à profit son absence pour pénétrer dans le couloir mystérieux qui, sans doute possible, menait au fabuleux trésor ?

A cette pensée le cœur de Sofia battit à coups précipités dans sa poitrine.

Elle s'assura à tout hasard que la revolver passé dans sa ceinture était chargé, puis, retrouvant la manœuvre de la veille, elle frappa de nouveau la pierre.

Comme lors de sa première exploration, l'échelle bloc se déplaça tout d'une pièce.

Il lui fallut seulement prendre garde de ne pas glisser sur le sol encore humide.

Des gouttes d'eau suintaient de la voûte, et lentement de temps à autre sur le sol avec un bruit mat.

Sofia marchait très vite, aiguillonnée par une curiosité intense.

Bientôt le couloir s'élargit, et tout à coup se terminait se trouva une sorte de grotte assez large, et deux fois plus haute que le passage secret.

A l'autre extrémité de cette grotte, un escalier haut d'une dizaine de marches paraissait.

Aut dessus de cet escalier, une porte de bronze était ouverte.

Sofia gravit précipitamment les marches, franchit le seuil.

Ses regards parcoururent avidement une vaste salle ronde, et dont le plafond était voûté, de distance en distance, par des colonnes de granit.

Le jeune femme était bien seule.

tons les obstacles accumulés autour de leur cachette se dissolvaient à l'abri de toute tentative d'effraction.

Déjà la main de la jeune femme se posait sur les coffres pour les ouvrir lorsqu'un bruit étrange, qui retentit derrière elle, la fit tressaillir.

La porte de bronze venait de se reformer brusquement, barrant le seuil de l'étroite chambre.

Une angoisse folle s'étreignit tout à coup Sofia, mais cela ne dura qu'un instant.

Une intuition subtile lui fit aussitôt comprendre ce qui venait de se passer et se rappelant qu'elle avait retrouvé tout à l'heure à sa place ordinaire la pierre qui fermait l'entrée du passage secret, ce bloc de granit qu'elle avait la veille laissé hors de son accès.

Sans doute, en vertu d'un système de poids et de levier aménagé par les anciens propriétaires du trésor, sans doute au bout d'un certain laps de temps, la pierre d'entrée du souterrain reprenait d'elle-même sa position normale, et la porte de bronze qu'elle avait ouverte et se replaçait, se reformait, si tôt que le passage secret était masqué de nouveau.

La princesse courut à la lourde porte et la poussa sans difficulté.

Ainsi que l'avait prévu, cette porte plissa sur ses gonds et découvrit l'escalier.

Mais alors un cri horrible s'échappa de la poitrine de la malheureuse.

ses ongles sur la bronze inerte, contemplant ses ossements seraient ici, je les verrais.

Il possédait le moyen de faire évacuer ce torrent, le moyen de le détourner de cette salle, comme on le détourne du rocher labé. Comme on déplace le rocher lui-même, l'aspersion d'inspiration, mon Dieu... Je la veux, je l'appelle.

Faudra-t-il que j'use mes doigts à fouiller les parois de cette chambre, avant d'en découvrir le secret ?

Où bien le livre, ce Koran qui m'a fait pénétrer ici, m'a-t-il dit la sortie ?

Oh ! c'est tout, c'est tout ! Elle monta, elle monte encore, et s'arrêta-t-elle ?

Et la malheureuse femme éperdue, affolée en proie au plus affreux vertige sentit se former l'abandonner.

Elle glissa le long de la porte, et tomba privée de vie, la tête sur la première marche de l'escalier vital, que le torrent d'écume de vagues courtes, frangées d'écume...

TROISIEME PARTIE

Angélica sous roche

Le baron Bouffard passait, au commencement de l'année 18... pour l'un des trois ou quatre plus riches financiers de Paris.

Il s'était fait construire ce petit Monceau au milieu d'un terrain qui le luxu le disputait au mauvais goût.

C'est à l'endroit que tapis et tentures venues directement de l'Orient et entassées plutôt que déposées sur les escaliers et au long des murs — étaient portés des torchères, vieux meubles de moyen âge et de la Renaissance qui n'intéressaient nullement le baron, mais